



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES ALPES

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES HAUTES ALPES  
Gap le 04 Mars 2025,

**AVIS DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES et CGT FINANCES PUBLIQUES SUR L'ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'ACCUEIL PHYSIQUE au SDIF**

Le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, stipule dans son article 90 que les instances émettent leur avis à la majorité des présents. S'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. Les abstentions sont admises. L'avis est favorable ou défavorable lorsque la majorité des membres présents s'est prononcée en ce sens.

L'article 98 du même décret dispose quant à lui que les projets élaborés et les avis émis par les comités sociaux d'administration sont portés par l'administration à la connaissance des agents en fonction dans les administrations, services ou établissements intéressés dans un délai d'un mois, par tout moyen approprié.

Les membres des comités doivent, dans un délai de deux mois, être informés, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à leurs propositions et avis.

Il est à préciser que ces articles s'inscrivent désormais dans le Code générale de la Fonction Publique (Article R 254-54 et Article R 254-74).

Dans le cadre du sujet relatif aux évolutions des modalités d'accueil au Sdif, les organisations syndicales et élus de la CGT et Solidaires se prononcent pour un refus de vote et déposent ce jour l'avis rédigé suivant .

**A/ LE CONSTAT**

Le sujet du Sdif dans le département s'inscrit dans la mise en place du 15/ 09/2022 et de nombreuses alertes déposées en local portant sur le calibrage insuffisant en effectif et le revirement de la Ddfip locale sur la présentation du projet initial en termes d'accueil. Le service de back-office officialisé par la directrice de pôle et le responsable du Sdif n'a ainsi jamais pu s inscrire dans la durée. ( Cf procès verbal de l'instance du 15/09/2022)

Au niveau national, des applications défailtantes, la catastrophe industrielle sur Gmbi et les dysfonctionnements sur la Taxe locale d'urbanisme ont généré un surcroît de la charge de travail ou suscité de nombreuses incertitudes.

L'épisode GMBI a notamment démontré les insuffisances en personnels pour répondre aux sollicitations téléphoniques et numériques des usagers.

Solidaires et CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à garantir un accueil physique de proximité qui devrait s'ajouter aux accueils télé-phoniques, mails et e-contacts. La politique de l'emploi nationale et locale a engendré des conditions de travail dégradées, de telle sorte qu'il est de plus en plus difficile de pouvoir répondre à l'ensemble des sollicitations du public.

### **B/ les limites et réserves sur la nature d'un vote**

Le vote sollicité par la direction locale pour les agents du service, résulte d'une dégradation des conditions de travail permanente depuis la mise en place du Sdif au 01/01/2023 et la méconnaissance des alertes soulevées par nos élus tant sur le plan national que local.

Si le choix demandé aux agents a pour but de permettre le bon fonctionnement du service par un retour à une situation équilibrée, les caractéristiques du vote s'inscrivent selon les points suivants :

Ce vote ne peut ainsi faire abstraction :

- du process non respecté sur la mise en place locale définie le 15/09/2022
- de la faillite nationale : applicatifs défailtants - Gmbi - Tlu soulignée par la cour des comptes
- du calibrage insuffisant en termes d'emplois au moment de la création de la structure
- du risque psychosocial traduit dans les Duerp successifs et insuffisamment pris en compte

Nos organisations mettent par ailleurs en garde la direction locale sur le bilan dressé à l'issue de l'année 2025 et des responsabilités qui en seraient tirées.

Nos organisations seront par ailleurs vigilantes sur toute consultation visant à réduire la qualité du service public rendu à l'utilisateur ( modification de plages horaires et/ou fusion voire fermeture de sites ). La dégradation de l'accueil et des conditions de travail résulte avant toute chose d'une politique massive de suppression d'emplois et de réduction des moyens au niveau national avec leur déclinaison à l'échelon local.

### **C / la position de nos élus**

Compte tenu des points évoqués sur les chapitres précédents nos organisations se prononcent sur :

- Un refus de vote
- Une demande d'inscription du sujet avec lecture de cet avis à la prochaine FS afin de procéder à une simple information des acteurs de prévention ( médecin, Isst)
- La publication de l'avis rédigé ce jour avec la prise en compte des considérations en termes de publications et réponses à apporter par l'administration dans les délais requis.

Les représentantes et représentants de Solidaires Finances Publiques , ET CGT en CSAL